

# «La retraite proportionnelle pas à l'ordre du jour»

# LE JOUR

D'ALGERIE

Centre anti-cancer d'Amizour/ Béjaïa

## Le marché confié à Cosider

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5346 - Vendredi 9 - Samedi 10 avril 2021 - Prix : 10 DA

Le ministre de l'Intérieur devant les sénateurs

## «Les walis de la République soumis à une évaluation périodique»

### L'impasse tunisienne

Par Mohamed Habili

**L**e blocage politique est aujourd'hui tel en Tunisie que si le président de la République disposait du droit de dissolution de l'Assemblée, nul doute qu'il en aurait déjà usé contre cette dernière, d'autant qu'elle est dominée par les islamistes, qui sont ses adversaires. La Constitution en vigueur concède pourtant ce pouvoir au président. Cependant en des termes qui en font quelque chose de très risqué pour lui. Il ne peut y recourir que deux fois au cours de son mandat. Qui plus est, dans un conflit l'opposant non à l'Assemblée mais au gouvernement, auquel il ferait obligation d'obtenir un vote de confiance. Si par deux fois en un mandat présidentiel, le gouvernement est soutenu par l'Assemblée en désaccord avec le président, celui-ci doit démissionner. Le président Saïed ne peut pas dissoudre l'ARP directement, juste parce qu'il ne s'entend pas avec elle. Elle-même de son côté ne peut le renverser juste en adoptant une motion de censure à son encontre. Il faudrait qu'en plus de la défiance votée par elle aux deux tiers de ses membres obtenir l'aval de la Cour constitutionnelle, qui n'existe toujours pas. Il n'est laissé au président tunisien, pourtant élu au suffrage universel dans le cadre d'une seule circonscription, le pays en entier, ce qui en fait le mieux élu de tous les élus, que les voies secondaires de l'obstruction. Ce à quoi précisément a recouru Kais Saïed, aujourd'hui en déplacement au Caire. Par deux fois déjà, il s'est servi de cette arme de fortune, n'ayant qu'elle sous la main.

Suite en page 3

Dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant

# Condor à la conquête de l'Afrique



Ph/D. R.



Le leader du marché algérien des produits électroniques et électroménagers, Condor Electronics, exprime de grandes ambitions, avec l'objectif d'augmenter à 20 % son chiffre d'affaires à l'exportation pour atteindre les 200 millions de dollars d'ici à 2025. Page 2

Royaume-Uni

## Décès du prince Philip, époux de la reine Elizabeth II



Inauguration du Salon du livre à Ath-Yanni (Tizi-Ouzou)

## Une édition dédiée à Mouloud Mammeri

Dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant

# Condor à la conquête de l'Afrique

■ Le leader du marché algérien des produits électroniques et électroménagers, Condor Electronics, exprime de grandes ambitions, avec l'objectif d'augmenter à 20 % son chiffre d'affaires à l'exportation pour atteindre les 200 millions de dollars d'ici à 2025.

Par Louisa Ait Ramdane

Le groupe privé mise sur l'Afrique pour développer ses exportations. Forte de son expérience dans le domaine de l'électroménager et de l'électronique, Condor a invité, jeudi, les ambassadeurs et les attachés économiques de pays africains représentés en Algérie à une conférence-exposition sous le thème «Promotion des échanges intra-africains», au Centre International des Conférences d'Alger, pour leur présenter l'ensemble de sa gamme de produits destinés à l'export.

Présent à l'événement, le directeur adjoint de Condor Electronics, Mohamed Salah Daas, a souligné la prédisposition de Condor à travailler en étroite collaboration avec les voisins de l'Algérie, afin de développer davantage l'économie du pays et celle de tout le continent africain. Il a énuméré les différentes opérations de Condor en matière d'exportation, avec des chiffres qui atteignent les «80 millions de dollars vers la Tunisie, la Libye, la Mauritanie, le Sénégal, le Congo, ou encore le Bénin». Il a estimé que les pays du continent doivent faciliter les échanges commerciaux intra-africains, afin d'assurer un développement des pays d'Afrique, précisant que Condor vise dans ses relations avec les pays africains des partenariats gagnant-gagnant basés sur une confiance mutuelle. «Nos échanges ne se limitent pas uniquement à la commercialisation des produits, mais nous accompagnons aussi sur l'aspect formation. Ce sont des formations notamment avec accès sur l'aspect service après-vente», s'est félicité le même responsable.

Pour sa part, le président du conseil d'administration du Groupe Condor, Abderrahmane Benhamadi, qui a encouragé les opérateurs locaux à s'inspirer de la «modeste» expérience de Condor depuis 2017 pour parvenir à placer les produits algériens dans l'ensemble des pays du continent africain et même prendre d'importantes parts de ce marché, a affiché ses ambitions d'exporter ses produits vers tous les pays africains, surtout ceux de l'Afrique de l'Ouest. Il a salué, à l'occasion, les efforts fournis par le ministère du Commerce pour faciliter l'acte d'exporter qu'il considère comme un projet «audacieux et ambitieux» qui a besoin de l'apport de tous pour être concrétisé. «Nous avons constaté une volonté réelle de l'Etat algérien pour accompagner les exportateurs. Et donc nous sommes partie prenante de cette solution», s'est-il félicité.

**Condor ambitionne d'exporter pour 200**

**millions de dollars par an à l'horizon 2025**

Le responsable de l'exportation de la société algérienne Condor Electronics, spécialisée dans l'industrie électronique et électroménagère, Sami Mohamadi, a indiqué que Condor ambitionne d'augmenter à 20 % son chiffre d'affaires à l'exportation, par rapport à son chiffre d'affaires global, pour atteindre les 200 millions de dollars d'ici à 2025. Il a souligné que Condor a réalisé 80 millions de dollars d'exportation durant les trois dernières années, avec un taux de 87 % des expéditions de ses produits vers les pays africains, contre 8 % vers l'Europe et 5 % vers l'Asie, expliquant que 32 % des produits exportés étaient des réfrigérateurs, 22 % des produits multimédia (téléphones et tablettes), 20 % des lave-linge, 12 % des climatiseurs, 11 % des téléviseurs, 2 % des produits de cuisson et 1 % des produits de chauffage. Le responsable de Condor a fait savoir que les investissements cumulés de l'entreprise ont atteint les 400 millions de dollars à fin 2020, pour un chiffre d'affaires de plus de 34,3 milliards de dinars, avec une capacité de production qui avoisine les 3,5 millions d'unités par an.

**Ouverture des passages frontaliers pour promouvoir le commerce**

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a exprimé son souhait de voir l'Afrique devenir un «espace commercial par excellence» dans lequel les pays du continent s'échangeront leurs produits et services en application de la stratégie de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf). Les échanges commerciaux représentent un garant de la stabilité entre les pays africains.

Pour Rezig, l'Algérie reste ouverte aux échanges avec les



Ph.D. R.

pays africains, que ce soit par l'exportation ou l'importation, appelant les pays africains à développer les échanges intra-commerciaux entre eux.

Lors de cet événement organisé en présence des représentants de 15 pays africains, le ministre du Commerce a qualifié le volume des échanges commerciaux entre les pays africains de faible par rapport aux autres continents, disant que «les échanges inter-commerciaux ne représentent que 1 % du volume global des échanges».

Soulignant que l'avenir des pays africains est notamment dans les échanges commerciaux qui peuvent promouvoir les relations entre les pays africains, Rezig a évoqué les démarches entreprises par l'Algérie dans ce sens, en procédant à l'ouverture de la majorité des postes frontaliers pour constituer des portes non seulement pour exporter les produits algériens, mais aussi pour permettre aux pays africains d'importer leurs produits de différents coins du globe. «L'Algérie compte concentrer ses efforts sur les échanges avec les pays

voisins, pas seulement en exportant vers 54 pays africains, mais aussi en important leurs produits», a expliqué Rezig, ajoutant que c'est le moyen le plus efficace afin de développer les autres secteurs d'activités en Algérie, tels que l'industrie et le tourisme. Il a affirmé que l'ouverture des points de passage avec les pays voisins vise à exporter et importer des produits africains, révélant la réouverture imminente du passage avec la Libye et la Tunisie, afin de faciliter les opérations d'exportation et de recevoir les produits africains, répondant ainsi au concept «gagnant-gagnant». Présent à cet événement, l'ambassadeur de la Côte

d'Ivoire en Algérie, Voho Sahi Alphonse, a affirmé que son pays ambitionnait d'être un sérieux atout pour Condor et pour l'Algérie, de par sa position géographique, faisant de lui la porte de l'Afrique de l'Ouest et une façade sur l'océan Atlantique. Le président de l'Association des exportateurs algériens (Anexal) a déclaré, pour sa part, que les exportateurs algériens ne veulent pas seulement commercer en Afrique mais aussi investir dans ce continent, ambitionnant de porter les volumes d'échanges commerciaux intra-africains de 15 %, actuellement, à 55 %.

L. A. R.

Bilan des dernières 24 heures

## Virus : 135 nouveaux cas et 4 décès

L'Algérie a enregistré 4 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, soit un cas de plus qu'hier (3), portant à 3 123 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une hausse, avec 135 cas, soit 23 cas de plus par rapport au bilan d'hier (112), pour atteindre, au total, 118 251 cas confirmés.

R. N.

Présidence de la République

## Abdelmadjid Tebboune reçoit des représentants de la société civile

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu jeudi, au siège de la Présidence de la République, des représentants de la société civile, dans le cadre des concertations initiées avec les représentants de la société civile, indique un communiqué de la Présidence de la République. «Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu ce jour au siège de la Présidence de la République, des représentants de la société civile», lit-on dans le communiqué qui cite respectivement : les représentants d'associations d'intérêt public : - M. Abderrahmane Hamzaoui, Commandant général des Scouts musulmans algériens (SMA), - M. Hocine Khellid, président de l'Association algérienne d'alphabetisation «Iqraa». Les représentants d'associations de personnes aux besoins spécifiques : - M. Haïdar Boulebnane, président de l'Union nationale des handicapés algériens, - M.



Mohamed Allal, président de la Fédération nationale des sourds-muets algériens. Les représentants d'associations de protection du consommateur : - M. Mustapha Zebdi, président de l'Association algérienne de protection et d'orientation du consommateur et de son environnement (Apoce), - Mahfoud Harzelli, président de l'Union nationale de protection du consommateur (UNPC), Secrétaire général de l'Union arabe de protection du consommateur et membre de l'organisation internationale et du bureau africain de protection du consommateur. «Ces rencontres, auxquelles a assisté le conseiller auprès du président de la République chargé du Mouvement associatif et de la communauté nationale à l'étranger, Nazih Berramdane, s'inscrivent dans le cadre des concertations initiées par le président de la République avec les représentants de la société civile», conclut la même source.

L. K.

Le ministre de l'Intérieur devant les sénateurs

# «Les walis de la République soumis à une évaluation périodique»

■ Les walis de la République qui s'acquittent de leurs missions en toute responsabilité et sens de l'engagement conformément à leurs prérogatives, «sont soumis à une évaluation périodique reposant sur des normes spécifiques liées à leurs domaines d'intervention», a affirmé, jeudi, Kamel Beldjoud, ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire.

Par Meriem Benchaoua

Répondant à une question d'un membre du Conseil de la nation lors d'une séance plénière présidée par Salah Goudjil, président du Conseil, M. Beldjoud a indiqué que «la fonction de wali est d'autant plus importante et sensible qu'il est considéré comme étant le premier responsable au niveau local, en sa qualité de représentant de l'Etat et de délégué du gouvernement qui veille à la mise en œuvre des instructions et mesures en faveur du développement local». Selon le ministre, «la nomination à ce poste relève des prérogatives du président de la République, conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, où la nomination à cette fonction est soumise à des dispositions spécifiques et des critères précis. Les candidats sont sélectionnés parmi les cadres ayant une expérience dans la gestion locale et un niveau universitaire». Soulignant que la question de la réalisation du développement local exigeait la conjugaison des efforts de tous les acteurs locaux, à savoir les responsables, les élus, la société civile et toutes les compétences, et ce, dans le cadre de la concrétisation des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, notamment à la lumière de la situation sensible que traverse le pays, il a assuré, dans ce sens, que «des problèmes sont enregistrés au niveau de certaines wilayas et résolus en fonction des moyens offerts afin d'améliorer les condi-

tions de vie du citoyen». Interrogé sur le développement local dans la wilaya de Jijel, le ministre a répondu qu'«en dépit des conditions sanitaires dues à la pandémie de Covid-19, une évolution considérable a été enregistrée en termes de critères de développement dans ladite wilaya», citant la réception, par la wilaya, fin 2020, de nombre de projets dans différents secteurs, notamment la réception de 236 opérations dans le cadre de programmes sectoriels, 117 opérations dans le cadre des plans de développement de la commune et 317 opérations dans le cadre des programmes de réhabilitation. Il s'agit également du recensement de 238 zones d'ombre, d'un nombre global des opérations s'élevant à 678 opérations, où 264 opérations ont bénéficié de la prise en charge financière d'un montant de 4,05 Mds DA, en sus de la réception et la distribution de nombreux logements de différentes formules dans la wilaya de Jijel.

## 99,63 % des dossiers des victimes du terrorisme traités

Sur un autre plan, M. Beldjoud a affirmé que 99,63 % des dossiers des victimes du terrorisme au niveau national ont déjà été traités. Les pouvoirs publics «travaillent d'arrachepied pour la prise en charge des catégories sociales parmi les victimes du terrorisme et leurs familles, en vue de leur assurer une vie décente», a indiqué le ministre. «99,63 % des dossiers



Kamel Beldjoud, ministre de l'Intérieur

des victimes du terrorisme au niveau national ont été traités, ce qui dénote une prise en charge effective de cette catégorie, notamment par le versement d'indemnités et de redevances légales à ces familles, outre les mesures de prise en charge sociale», a-t-il ajouté. Concernant l'instruction interministérielle du 19 février 2018, laquelle stipule que la pension mensuelle des victimes du terrorisme ne peut être inférieure à une fois et demi le salaire national minimum garanti (SNMG), il a souligné que l'application de cette instruction a échoué «à plusieurs entraves d'ordre technique et financier, ce qui avait nécessité à l'époque la promulgation d'une instruction par Premier ministre à l'effet de

remédier à ces entraves». «Ces obstacles consistent essentiellement en la définition précise des personnes concernées, d'autant que parmi les victimes du terrorisme figurent également des victimes mineures, des victimes de viols et autres, ce qui a conféré de l'ambiguïté à cette instruction difficile à appliquer au regard des disparités des taux d'invalidité et des mesures d'indemnisation à adopter», a ajouté le ministre. Plus explicite, il a précisé que «le gel de cette instruction vise, en premier lieu, la préservation du principe d'équité entre citoyens», ajoutant qu'elle faisait l'objet de «révision par les parties concernées en vue de définir les solutions techniques et financières pour sa mise en œuvre». M. B.

El Hachemi Djaaboub, ministre du Travail :

## «La retraite proportionnelle pas à l'ordre du jour»

Le retour à la retraite proportionnelle et à la retraite sans condition d'âge a été écarté par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, El Hachemi Djaaboub. «En la conjoncture économique actuelle du pays, j'écarte le recours à la retraite proportionnelle et à la retraite sans condition d'âge qui a été créée en 1997, comme dispositif exceptionnel conjoncturel, en vue de faire face aux répercussions du plan d'ajustement structurel imposé par le FMI», a-t-il indiqué en réponse à la question d'un membre du Conseil de la nation portant sur la situation financière liée à la Caisse nationale des retraites (CNR).

«Le déficit de la CNR devra s'élever, courant 2021, à près de 690 Mds de DA», a-t-il indiqué, rappelant que la CNR est confrontée à ce déficit depuis 2013. Les dépenses nationales

de cette Caisse se sont élevées à 1 293 Mds de DA en 2019, contre des recettes estimées à 709 Mds de DA, soit un déficit financier de 584 Mds de DA, a-t-il précisé.

Les recettes de cette Caisse en 2020 se sont élevées à 762 Mds de DA, contre des dépenses estimées à 1 402 Mds de DA, à l'effet de couvrir les pensions et allocations de retraite directes et indirectes à 3,3 millions de bénéficiaires, a-t-il déclaré, révélant que le déficit au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 640 Mds de DA et devra atteindre, courant 2021, près de 690 Mds de DA. Concernant les opérations initiées pour redresser la situation de la CNR, Djaaboub a précisé qu'il a été procédé, en premier, à l'utilisation des réserves de cette Caisse, estimées à 58 Mds de DA, en vue de combler le déficit financier entre les deux années

2013 et 2014, en sus de l'octroi par la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (Cnas) et la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac) d'un soutien financier entre 2014 et 2017, sous formes de crédits. Aussi, la CNR a bénéficié en 2018 d'un soutien exceptionnel à partir du budget de l'Etat, estimé à 500 Mds de DA, ainsi que de crédits sans intérêts octroyés par le Fonds national d'investissement (FNI), d'un montant estimé à 620 Mds de DA, en 2019, et de 680 Mds de DA en 2020, a-t-il fait savoir. Malgré toutes ces mesures, «la CNR n'a pas été en mesure de corriger le déficit structurel dont elle pâtit, dû essentiellement à la hausse du nombre de bénéficiaires de la retraite, notamment les dernières années, contre une stabilité ou une contraction du nombre des cotisants», a souli-

gné le ministre, tout en faisant état du recensement de 2,2 cotisants contre un seul retraité, alors que l'équilibre budgétaire requiert 5 cotisants pour un seul retraité. Peu optimiste, El Hachemi Djaaboub dira que la situation démographique de l'Algérie «ne permet pas d'atteindre le taux escompté pour réaliser cet équilibre en la conjoncture socio-économique qui a été accentuée par la propagation du virus Covid-19, en sus de l'aggravation du phénomène de non-versement des cotisations à la sécurité sociale». Cela requiert, a-t-il indiqué, «de revoir les mécanismes et les modalités de recouvrement et les mesures coercitives y afférentes». Au sujet des catégories qui exercent dans des conditions difficiles, il dira que les dispositions de l'article 7 de la loi sur la retraite sont «claires», faisant état de la créa-

## LA QUESTION DU JOUR

## L'impasse tunisienne

Suite de la page une

Une première fois en refusant que le deuxième gouvernement Mechichi prête serment devant lui, et une deuxième, en refusant de promulguer une loi modifiant les modalités d'élection des membres de la Cour constitutionnelle choisis parmi les députés. Il faut dire que s'il avait promulgué cette loi, et que la Cour constitutionnelle ait vu le jour, ses jours à la tête de l'Etat étaient comptés. Dans les circonstances actuelles, la première tâche dont se serait chargée cette Cour, ce fut été en effet de le destituer, en confirmant un vote de défiance de l'Assemblée, un cadeau sur un plateau d'or que ses adversaires n'auraient pas manqué de lui offrir. Cette voie est d'autant plus indiquée pour l'Assemblée, dominée par Ennahdha, qu'elle ne comporte aucun risque. Si le vote de défiance contre le président de la République n'obtient pas le nombre de voix requis au niveau de la Cour, l'Assemblée n'a pas à la payer de sa propre dissolution. Logiquement, un pouvoir comme celui de censurer le président en vue de le faire tomber devrait avoir la dissolution pour contrepartie, seul moyen en effet d'éviter l'abus. Dans le cas où le président veut se débarrasser d'un gouvernement, et qu'il échoue dans cette entreprise à deux reprises, lui par contre tombe automatiquement. Ainsi donc, la Constitution tunisienne n'offre pas de levier permettant le dépassement de la crise actuelle, qui d'ailleurs n'est pas seulement institutionnelle. En fait elle est politique avant d'être institutionnelle. Le président Saïed est depuis hier en Egypte sur invitation de Abdelفتاح Sissi pour aborder tous sujets d'intérêt commun entre leurs deux pays. Il sera probablement aussi question de la situation dans son pays, dont la portée régionale est évidente. Saïed veut renverser ceux qui en Tunisie veulent en finir avec lui. Cela passe par une révision constitutionnelle, seul moyen pour lui de rééquilibrer le partage des pouvoirs en sa faveur. Il a déjà le soutien du président algérien, qui ne rate aucune occasion de lui témoigner son amitié. Tout porte à croire qu'il a également celui du président égyptien.

M. H.

tion d'une commission technique au niveau de la tutelle pour définir la liste de ces postes. Il a rappelé que son secteur a élaboré la nomenclature algérienne des métiers/emplois, répartie sur 16 secteurs et comporte 86 domaines, 416 fiches de métiers/emplois et 5 479 dénominations, estimant que la finalisation de cette nomenclature «permettra aux experts d'élaborer la liste des métiers très difficiles».

Aomar Fekrache

Agriculture 17<sup>e</sup> édition

# Jijel célèbre la fête de la fraise

■ La Place de la République, au centre-ville de Jijel, s'est parée jeudi de rouge, à l'occasion de la célébration de la 17<sup>e</sup> édition de la fête de la fraise qui a vu la participation de 50 producteurs dans une ambiance chaleureuse et festive.

Par Hocine B.

Dans une déclaration à l'APS, Yacine Zeddami, secrétaire général de la Chambre d'agriculture de la wilaya, a précisé que cette édition, organisée en coordination avec la Direction des services agricoles (DSA) et l'Association des producteurs de fraises, est marquée par une participation «record» des exposants venus de différentes régions de la wilaya.

Les pâtisseries sont également de la fête, rivalisant de créativité pour ravir les papilles des visiteurs et présenter les meilleurs gâteaux confectionnés à base de fraises, a-t-il ajouté.

Deux concours destinés à récompenser les trois meilleures productions de fraise et les trois meilleures pâtisseries confectionnées à base de fraises sont également prévus lors de cette fête, a détaillé M. Zeddami.

Dans ce contexte, Abdeslem Boustil, producteur et propriétaire d'une pépinière de plants de fraise, a estimé que le projet de développement de plants de fraise qu'il a initié au niveau local a connu «un grand succès, aussi bien sur le plan qualitatif que



quantitatif».

Il a ajouté que la concrétisation et l'extension de ce projet est en mesure d'apporter un plus à la fraisculture locale, où la plupart des agriculteurs utilisent des

plants de fraise importés en raison de l'absence de plants produits localement.

Il a soutenu, toutefois, que le succès du projet «permettra à l'avenir, après l'extension du pro-

jet, d'approvisionner le marché national en plants de fraise et contribuer à réduire l'importation». La superficie agricole consacrée à la fraisculture dans la wilaya de Jijel s'élève à plus de

440 ha et compte plusieurs variétés dont «Sabrina», «Nabila» et «Savana» sont les plus connues et appréciées pour leur goût, leur calibre et leur couleur, affirme-t-on.

Allégations d'agression sexuelle sur un mineur

## Les investigations concluent que les individus arrêtés sont des consommateurs de drogue

Le procureur général près la cour d'Alger, Sid Ahmed Mourad, a dévoilé, jeudi soir, que les résultats des investigations ordonnées sur l'affaire de la vidéo sur laquelle paraissait le jeune mineur CH.M, ont prouvé lors des analyses effectuées sur les individus arrêtés et sur le jeune mineur, qu'ils sont des consommateurs de drogue, relevant que des comptes rendus de laboratoire sont joints à leurs dossiers.

Dans un point de presse, le procureur général a présenté les résultats des investigations ayant été ordonnées sur la vidéo dans laquelle paraissait le jeune mineur CH.M, âgé de 15 ans, et qui «prétend avoir subi une agression sexuelle lors de son arrestation, samedi le 3 avril 2021, alors qu'il participait à une manifestation non autorisée».

Les investigations ont permis de retenir plusieurs crimes à l'encontre des individus arrêtés, d'autant plus que les analyses effectuées sur eux ont prouvé qu'ils sont des consommateurs de drogue, comme le confirment des comptes rendus de laboratoire joints à leurs dossiers», a fait savoir le procureur général.

Ainsi, poursuit Sid Ahmed Mourad, les analyses de sang effectuées sur le mineur CH.M «prouvent elles aussi qu'il est un consommateur de drogue, comme le confirme un rapport médical joint à son dossier judiciaire». M. Mourad affirme

qu'après que les services judiciaires sont parvenus à «localiser» le lieu où ce mineur se trouvait, et sa présentation devant le procureur de la République, l'enfant a été présenté devant le juge des mineurs qui a ordonné, «à titre de mesure préventive préliminaire, de le remettre à sa mère».

Pour le procureur général, cette «mesure conservatoire» décidée par le juge des mineurs a décelé chez cette mère «une difficulté à assumer la prise en charge de cet enfant, d'autant plus que le jour suivant, il s'est déplacé avec des adultes, lesquels déplacements feront l'objet de mesures spéciales devant le juge des mineurs».

Le procureur général a estimé que l'enfant demeure «une victime», d'où il convient de le protéger par tous les moyens légaux à même de le prendre en charge et de lui assurer les moyens dans un cadre éducatif adéquat.

Les investigations ont permis d'interpeller les personnes qui étaient en compagnie du mineur lors de la diffusion de la vidéo et l'ensemble de ses complices ayant diffusé sa photo et l'ont exploité à des fins politiques et de propagande, mettant cet enfant en danger.

Il s'agit des individus répondant aux initiales suivantes : (M.T), (D.S), (R.M), (H.N), (D.A) et (S.L), tous ayant des antécédents judiciaires, dont un «en

fuite, est membre de l'association Rachad et l'un des principaux acteurs de cette vidéo», précisé le procureur général.

Présentés aujourd'hui devant le juge d'instruction près le tribunal de Sidi M'hamed, les sus-nommés sont poursuivis pour avoir «dirigé et organisé une association de malfaiteurs, diffusé et semé sciemment par des moyens quelconques des informations fausses et calomnieuses au public, susceptibles d'attenter à la sûreté publique et à l'ordre général et exploité la vie privée d'un enfant en diffusant des photos par des moyens susceptibles de lui porter préjudice. Il est question également d'exploitation d'un enfant à travers les moyens publics, incitation et encouragement d'un mineur à la dépravation des mœurs, éloignement d'un mineur, possession de drogues pour consommation personnelle et atteinte à corps constitué, faits prévus par le code pénal dans ses articles 144, 146, 177 (alinéa 3), 196 bis et 326, ainsi que des articles 140 et 141 de la loi sur la protection de l'enfant», sachant que l'affaire se trouve «toujours auprès du juge d'instruction».

«Les investigations menées par les services concernés ont dévoilé la présence de parties ayant des projets propagandistes subversifs auxquelles s'associent des étrangers et l'association «Rachad» chargée de planification et de financement»,

a poursuivi le procureur général.

Il s'est avéré aussi que le dénommé Rayahi est en relation avec un membre de l'Association des marocains victimes de l'expulsion arbitraire de l'Algérie (AMVEAA).

L'enquête a révélé des «financements douteux» entre les membres de cette bande ainsi que des «appels» effectués entre des individus connus pour leurs activités hostiles à l'instar de Mohammed Benhlime, Mohamed Benazzouz, Boukhors Amine, Abdellah Mohammed, Rebai Sofiane et Ahmed Ismail, tous liés à cette bande.

Les investigations ont permis de découvrir les liens avec ces parties qui ont planifié ces faits, selon la même source.

Un dossier pénal a été constitué, dans ce cadre, pour «complot visant incitation des citoyens contre l'Etat, atteinte à l'unité nationale, financement par des individus à l'intérieur ou l'extérieur du pays dans le but de commettre des actes visant la stabilité de l'Etat, de leurs institutions, de leur fonctionnement ordinaire, portant atteinte à l'unité nationale, l'intégrité territoriale ainsi qu'à la sécurité et l'ordre public pour exécuter un plan ficelé à l'intérieur et à l'extérieur du pays».

APS

### Ooredoo récompense les Espaces services Ooredoo gagnants du Challenge Winback



POUR SUIVANT sa politique d'encouragements envers ses partenaires, Ooredoo a organisé, mercredi 7 avril 2021, au niveau de son siège à Ouled Fayet, une cérémonie de remise de cadeaux aux lauréats du challenge national intitulé «Winback».

Durant cette cérémonie, qui vient clôturer le challenge «Winback» dédié spécialement aux Espaces services Ooredoo repartis à travers tout le territoire national, dix partenaires ont été récompensés par des cadeaux de valeur (10 scooters) en reconnaissance à leurs efforts et aux résultats exceptionnels qu'ils ont réalisés tout au long de l'année.

A travers cette action, Ooredoo vise à se rapprocher davantage de ses clients partout en Algérie et répondre de manière optimale à leurs besoins par le renforcement de son partenariat avec les Espaces services Ooredoo.

T. B.

Accompagnement des opérateurs

# Un des principaux axes de la nouvelle orientation des Douanes

■ Le directeur général des Douanes, Nouredine Khaldi, a affirmé, jeudi à Béchar, que «l'accompagnement effectif des opérateurs économiques à travers le pays, notamment le Sud, constitue l'un des principaux axes de la nouvelle orientation de l'administration des Douanes».

Ph.D. R.



Le directeur général des Douanes, Nouredine Khaldi

Par Younés S.

Cet accompagnement effectif des opérateurs économiques est marqué par la simplification des procédures douanières, selon des critères modernes tendant au renforcement de la compétitivité des entreprises productives orientées vers l'exportation, dans le but d'édifier une économie efficace et diversifiée, a-t-il indiqué, lors d'une rencontre Douanes-opérateurs économiques, au nouveau siège de la Direction régionale des douanes. «L'édification d'une économie

efficace et diversifiée vise le renforcement des exportations, en application de la politique de l'Etat qui encourage, incite et promeut l'exportation hors hydrocarbures», a souligné M. Khaldi.

La démarche actuelle de l'administration douanière a pour objectif la promotion du service public en matière de soutien aux opérateurs économiques, le renforcement de la coopération réciproque et du suivi, en plus de la mise en œuvre d'un environnement de partenariat douanes-opérateurs économiques à travers la facilitation et la simplification des procédures et opéra-

tions douanières, a-t-il expliqué.

Pour sa part, le directeur par intérim de la législation, de l'organisation et des régimes douaniers à la Direction générale des Douanes, Adel Habsa, a évoqué la mise en œuvre d'une feuille de route par son instance, pour le développement du commerce extérieur à travers le pays, dont les régions frontalières du sud-ouest du pays.

Il a tenu à affirmer, dans ce cadre, «la disponibilité de la Direction générale des douanes à accompagner et soutenir les opérateurs économiques afin de mettre à exécution une politique économique efficace, compétitive et génératrice de devises fortes au pays».

La Direction générale de douanes mise sur le projet de numérisation de l'ensemble des services et structures régionales et locales pour donner un nouvel élan à l'institution en matière de commerce extérieur en direction des pays subsahariens et de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que sur la facilitation de l'activité des opérateurs économiques dans la région du sud-ouest du pays, a-

t-il soutenu.

Et de préciser que la révision actuelle de l'arsenal législatif, notamment le code des Douanes, permettra l'adaptation de façon générale au système du commerce extérieur.

Le débat général engagé par la suite, en présence du DG des Douanes et des cadres centraux de ce corps constitué, a permis à plusieurs opérateurs économiques locaux de soulever leurs préoccupations.

A ce titre, Othmane Hamadi, président du groupe économique et industriel «Hamadi», a suggéré la mise en place d'aires de stockage et d'un réseau de chambres froides, tant dans les régions frontalières du sud-ouest que dans les pays limitrophes, pour l'encouragement des opérateurs à l'exportation de plus de produits et denrées alimentaires sensibles.

De son côté, le président de la Chambre de commerce et d'industrie «Saoura», Ghazi Youcef, qui est aussi président du Conseil des affaires algéro-mauritanien, a plaidé pour plus de facilités bancaires pour les

entreprises et sociétés algériennes, privées et publiques, afin qu'elles puissent investir le marché africain, notamment les pays à l'ouest du continent.

«Nous avons enregistré, durant le premier trimestre de l'année 2021, plus d'une centaine d'opérations d'exportation de différents produits et marchandises à destination de la Mauritanie, et nous voulons que nos entreprises et sociétés privées et publiques investissent plus dans des segments liés aux prestations de services ou autres secteurs d'activités économiques dans ce pays voisin et frère», a affirmé M. Ghazi. «Cela passe par des facilités bancaires pour pouvoir contribuer à l'essor de l'économie nationale», a-t-il ajouté. A l'issue de cette rencontre sanctionnant une visite de deux jours dans la wilaya de Béchar, Nouredine Khaldi a fait savoir que l'administration des Douanes «apportera des réponses concrètes à l'ensemble des préoccupations des opérateurs économiques dans le but de développer l'économie nationale». Y. S.

Conseil national, économique, social et environnemental

## Tir plaide pour une stratégie nationale de création de pôles d'excellence spécialisés

Le président du Conseil national, économique, social et environnemental (Cnese), Reda Tir, a plaidé, jeudi à Alger, pour la mise en place d'une stratégie nationale en matière de formation, reposant sur la création de pôles d'excellence dans des spécialités données avec l'implication des entreprises économiques. Dans son allocution à l'occasion d'un séminaire sur le mode de formation par apprentissage, M. Tir a mis en avant l'importance de l'élaboration d'une stratégie visant à «attirer, former et enca-

drer les jeunes compétences dans les domaines prioritaires pour construire une forte économie diversifiée». A ce propos, M. Tir a affirmé la disponibilité du Conseil à accompagner et soutenir tous les efforts du ministère de la Formation et de l'enseignement professionnels dans le but de mettre en place un système efficace dans les domaines de la formation, de l'apprentissage et de la qualification de l'élément humain. Par ailleurs, le président du Cnese a considéré que la formation revêtait une importance majeure, vu son rôle

dans la réalisation d'une «transition économique efficiente basée sur des secteurs vitaux et diversifiés». «La Formation professionnelle jouit désormais d'une importance capitale dans les pays développés et en voie de développement, eu égard à son rôle axial dans la garantie de la main d'œuvre qualifiée, notamment celle maîtrisant les technologies de l'information et de la communication (TIC), constamment demandée par plusieurs secteurs», a-t-il déclaré. L'Algérie dispose d'importants instituts et centres spécialisés lui permet-

tant de construire un secteur garantissant un capital humain qualifié et spécialisé pour accéder à l'emploi.

Et pour relever ce défi, M. Tir a appelé à consentir davantage d'efforts pour la révision du mode d'apprentissage actuel en vue de construire un système reposant sur la connaissance ce qui implique la maîtrise des TIC, de l'ingénierie, des sciences et des mathématiques dont ont besoin les chantiers de réalisation et les unités de production relevant de différents secteurs. Samia Y.

Constantine

## Signature de conventions-cadres entre Sonatrach et sept universités de l'Est du pays

Plusieurs conventions-cadres portant sur le partenariat, l'échange de compétences et le développement des inventions scientifiques, axées sur les hydrocarbures et les énergies renouvelables, ont été signées, jeudi à Constantine, entre la Compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach et sept établissements universitaires de l'Est du pays. S'exprimant lors de la cérémonie de signature de ces conventions, le directeur central de la recherche et du développement (R&D) auprès de la Sonatrach, Mustapha Benamara, a indiqué que l'objectif de ces partenariats est de «contribuer au développement de la stratégie du gouvernement inhérente à la

sécurité et à la transition énergétique du pays ainsi que d'établir des ponts entre l'environnement universitaire et le marché économique». «La Sonatrach a besoin de toutes les expériences de l'éducation universitaire, en vue de développer sa production et de fournir de meilleures prestations à travers l'exploitation des technologies dont disposent nos chercheurs algériens», a indiqué le même responsable, soulignant que la Compagnie exposera les difficultés spécifiques qui constitueront des sujets de recherches pour les chercheurs universitaires. Au titre de ces conventions, des laboratoires et des équipes de recherches mixtes, ainsi qu'un réseau thématique d'études seront créés

dans l'optique de résoudre les problèmes soulevés sur le terrain dans le domaine du pétrole et du gaz, a expliqué, de son côté, le directeur du développement technologique et de l'innovation, et représentant du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique, P' Hichem Sofiane Salouati. Le but de ces conventions est de créer à moyen terme un pôle technologique spécialisé dans le domaine de l'énergie, à travers la mise en place d'un écosystème qui facilitera l'accès des chercheurs algériens aux travaux pratiques et qui permettra de contribuer au développement de l'économie nationale. La Sonatrach a également conclu deux contrats de durée déterminée avec le

Centre de recherche en biotechnologie (Crbt) et l'Ecole nationale polytechnique de Constantine (Enpc) pour concrétiser «dans les prochains jours» l'expérimentation et la collaboration des groupes de recherches constitués de professionnels de cette Compagnie nationale et les spécialistes scientifiques de ces établissements universitaires, a-t-on relevé. Conclues dans le cadre d'une journée d'étude sur les opportunités de recherche et de développement entre les universités partenaires du Groupe Sonatrach dans les domaines du pétrole et du gaz, tenue à l'hôtel Mariott de Constantine, ces conventions ont été signées par le directeur central de la recherche et du développement

(R&D) auprès de la Sonatrach, Mustapha Benamara, et les recteurs des universités de Constantine 1 et 3, Batna 2, Sétif, Oum El Bouaghi, Guelma, Jijel, sous la supervision du MESRS, représenté par la Direction du développement technologique et de l'innovation. Les workshops organisés lors de cette journée d'étude par les chercheurs des universités partenaires ont constitué un avantage compétitif économique et ont été fructueux en termes d'interactivité entre une multitude de spécialistes émérites du pays qui ont exprimé le besoin de mettre en œuvre leurs travaux d'études sur les champs de ressources énergétiques, a-t-on noté. N. T.

Inauguration du Salon du livre à Ath-Yanni (Tizi-Ouzou)

# Une édition dédiée à Mouloud Mammeri

■ La première édition du Salon du livre organisée par l'Association culturelle et de loisirs de Jeunes (ACLJ) d'Ath-Yanni est dédiée à l'œuvre et au parcours de l'écrivain Mouloud Mammeri. Elle a été inaugurée jeudi à Tizi-Ouzou, en présence de nombreux auteurs, maisons d'édition nationales et d'universitaires.



Par Adéla S.

Première du genre, cette manifestation se veut être un hommage à l'une des figures de la culture amazighe, nationale et à la dimension internationale, à l'homme «authentique et rassembleur», à «l'érudit aux visions plurielles» et à «l'homme pacifique», tel que présenté par ses

organisateur, l'Association culturelle et de loisirs de Jeunes (ACLJ) d'Ath-Yanni, en collaboration avec les institutions locales et de wilaya.

«Ce salon ambitionne d'être un espace d'échanges, de rencontres avec des auteurs algériens connus et moins connus. Nous avons préféré le dédier à l'un de ses enfants qui repose du «Sommeil du Juste», en rai-

son de l'envergure intellectuelle de son œuvre et pour avoir rendu possible la consécration de la culture et de l'identité amazighe», a indiqué le secrétaire général de l'Association, El Hacène Metref, à l'ouverture de l'événement.

Pour sa part, le président de l'APC d'At-Yanni, Smail Deghoul, a souligné l'intérêt d'une telle initiative dans le sens de «la

réhabilitation du plaisir de la lecture d'un livre ou d'un journal, au moyen du contact avec le papier et non pas des supports technologiques, tout en n'occultant pas l'importance de s'arrimer à l'ère du numérique».

De son côté, la directrice de la culture de Tizi-Ouzou, Nabila Gouméziane, s'est félicitée de «cette très louable initiative qui intervient dans une conjoncture difficile en raison de la pandémie sanitaire», tout en plaidant pour que «ce type de manifestations soit porté par des jeunes», ajoutant que «ce salon trouve tout son sens, car se tenant sur une terre connue pour ses personnalités du monde de la culture et de l'art».

Et de relever que cette manifestation s'ajoute à celles similaires, organisées dans d'autres localités des wilayas de Tizi-Ouzou et de Béjaïa, tout en souhaitant que «chaque daïra puisse avoir son propre salon du livre afin de décentraliser cette activité, d'autant plus que le potentiel intellectuel existe pour ce faire».

Se voulant un rendez-vous éminemment intellectuel, le Salon du livre d'Ath-Yanni a été ponctué par la présentation d'œuvres d'auteurs, à l'instar de «Le mauvais génie» de Nadjib Stambouli, «Body Writing» de Mustapha Benfodil, «Une valse» de Lynda Chouiten, «Des

Igelliden aux sultans, courbe d'histoire» de Younes Adli, «Le retour d'Ibn Toumert» de Slimane Saoudoun, «Dialogue des cultures musicales, mythe ou réalité ?» de Mouloud Ounoughène, etc.

Une table ronde a marqué la matinée du premier jour du salon, intitulée «Panorama sur la littérature féminine», animée, entre autres, par Selma Hellal, co-fondatrice des éditions «Barzakh» et l'écrivaine-journaliste Sarah Haider. **A. S.**

## Festival du cinéma africain de Ouagadougou Le Fespaco repoussé pour octobre prochain

L'édition 2021 du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (Fespaco), principal festival africain du 7<sup>e</sup> art, initialement prévue du 27 février au 6 mars, se tiendra du 16 au 23 octobre, ont annoncé les autorités burkinabè, rapportées par des médias.

Le Burkina Faso, qui enregistre à ce jour 12 845 cas de Covid-19 pour 150 décès, l'avait reporté en janvier, sans fixer de date ultérieure.

Announced les nouvelles dates de la tenue de la 27<sup>e</sup> édition de ce grand rendez-vous cinématographique africain, des représentants du gouvernement burkinabè ont affirmé que «toutes les mesures barrières et l'ensemble des dispositions sanitaires allaient être respectées durant le festival», précisant que le «Marché international du cinéma et de l'audiovisuel (Mica) allait également avoir lieu en même temps».

Les préparatifs de ce grand moment du cinéma se déroulent en «partenariat» entre les ministères burkinabè de la Culture et celui de la Santé pour «pouvoir prendre en charge tous les festivaliers», le nombre d'invités, poursuivent les représentants des hautes autorités du pays organisateur, a été réduit par prévention à 150 personnes, soit près de cinq fois moins que le nombre d'invités de la dernière édition, précisant que la cérémonie d'ouverture devrait se dérouler au palais des Sports de Ouagadougou (5 000 places) au lieu du Stade municipal Joseph-Conombo (25 000 places).

«900 films provenant de 28 pays, dont 71 films pour le Burkina Faso», ont été enregistrés jusqu'à présent, et plus de «2 milliards de francs CFA (environ 3 millions d'euros) sont nécessaires à l'organisation de ce festival qui aura pour thème, «Cinéma d'Afrique et de la diaspora : nouveaux talents, nouveaux défis», avec le Sénégal comme pays invité d'honneur», selon la même source. **R. A.**

Batna

## Ouverture du premier café culturel féminin

L'ouverture, jeudi, d'un café culturel féminin, une première du genre dans la ville de Batna, a donné lieu à une rencontre chaleureuse, où la créativité a été présente en force à travers l'organisation de différentes activités.

Initiée par le bureau de Batna de l'association «Chabab El Moutataouï El Moutaten» (jeunes bénévoles citoyens) sous le slogan «La femme aurélienne influente», cette manifestation a connu la participation de femmes créatives dans divers domaines qui ont évoqué avec spontanéité leurs expériences durant la ren-

contre, dans un hôtel de la ville appartenant à une femme.

Les participantes ont parlé de poésie, de littérature, de théâtre, d'arts plastiques, de couture, de pâtisserie créative et de bien d'autres domaines comme la médecine, le journalisme et le business.

«Nous avons voulu que cette première édition du café culturel féminin soit dédiée à tous les domaines où la femme s'est distinguée et non pas seulement à la culture et la littérature», a affirmé à l'APS l'initiatrice de ce café culturel, la journaliste et cadre associative, Fouzia Karbaa.

«Nous œuvrons à faire de cette initiative une rencontre régulière des femmes intellectuelles de la capitale des Aurès pour échanger leurs expériences et parler de leurs œuvres», a-t-elle ajouté, précisant que ce café est ouvert à toutes les femmes, notamment celles ayant réussi à marquer la société de leur empreinte.

Parmi les invités de ce premier café culturel féminin, il y avait P<sup>re</sup> Nora Righi, spécialiste des maladies contagieuses et fondatrice de l'unité d'hospitalisation à domicile consacrée au Covid-19, Saïda Abouba, écrivaine et l'artiste et journaliste

Quarda Lakhel alias Massilia, lesquelles ont parlé avec passion de leurs expériences respectives.

La manifestation, qui s'est déroulée dans une ambiance bon enfant, a été marquée par des lectures poétiques, des chansons du patrimoine, un défilé de tenues traditionnelles, une exposition variée et une vente-dédicace de livres.

Le café culturel féminin est une initiative d'un groupe de jeunes visant à contribuer à animer la vie culturelle et mettre en valeur la créativité féminine dans divers domaines. **M. K.**

Prix Mohamed-Khadda d'arts plastiques

## L'artiste plasticien Adel Djassas lauréat

L'artiste plasticien Adel Djassas, de la wilaya de Sétif, a décroché le prix Mohamed-Khadda d'arts plastiques dans sa 5<sup>e</sup> édition organisée dans la wilaya de Mostaganem.

La cérémonie de remise du prix clôturant cette manifestation s'est déroulée à la maison de la culture «Ould-Abderrahmane-Kaki», en présence des autorités locales et plasticiens participant à cette édition venus de 18

wilayas du pays.

Le deuxième prix a été attribué à l'artiste Mechenef Hamza de la wilaya de Batna et le troisième prix au sculpteur Belakhdar Hicham de la wilaya d'Oum El Bouaghi. Le prix du jury a été décerné à l'artiste plasticienne Hadjer Mihoub de la wilaya de Mostaganem.

Le jury, composé de Djefrane Adlene, Belahcen Cheikh et Maaradj Larbi, a créé un 5<sup>e</sup> prix du meilleur artiste plasticien

autodidacte, attribué pour la première fois à l'artiste peintre Talouti Samia de la wilaya de Sidi Bel-Abbès. Lors de la cérémonie de clôture, un film documentaire sur le parcours de l'artiste plasticien défunt Ahmed Stambouli (1957-2020), qui relate le parcours de cet artiste surnommé «Picasso d'Algérie» et ses contributions dans les domaines de l'enseignement et de la créativité et son rôle dans la création d'une Ecole des beaux-arts à

Mostaganem. Son épouse a été honorée à cette occasion.

Le prix Mohamed-Khadda des arts plastiques a été créé en 2014, à l'issue du colloque national d'arts plastiques organisé dans la wilaya de Mostaganem, où l'artiste Abdellah Benhimeur a décroché le prix en 2014 puis Abdellaoui Mourad en 2015, Taleb Djamel en 2016 et le sculpteur palestinien Zaki Salam en 2019. **F. H.**



Iran

# Libération d'un pétrolier sud-coréen saisi en janvier

■ L'Iran a libéré, hier, un pétrolier battant pavillon sud-coréen, saisi en janvier, quand Téhéran pressait Séoul de débloquer plusieurs milliards d'euros gelés en raison des sanctions américaines.

Par Mourad M.

Cette libération intervient au moment où des discussions ont lieu à Vienne entre Téhéran et d'autres puissances mondiales pour tenter de sauver l'accord sur le nucléaire iranien conclu en 2015 et pour lever les sanctions américaines sur la République islamique.

Saisi en janvier par les Gardiens de la Révolution, l'armée idéologique de Téhéran, le pétrolier Hankuk Chemi est « reparti en toute sécurité aujourd'hui et son capitaine a été libéré », a affirmé le ministre sud-coréen des Affaires étrangères.

« La libération du navire a été ordonnée par le procureur après l'achèvement de l'enquête (et) à la demande du propriétaire du bateau et du gouvernement sud-coréen », a ensuite confirmé Saïd Khatibzadeh, le porte-parole des Affaires étrangères iraniennes, cité par l'agence officielle Irna.

« L'absence d'antécédents dans la région de la part du capitaine et du navire a poussé le procureur à prendre cette décision », a ajouté M. Khatibzadeh.

Des sites internet permettant de suivre des navires indiquent que le pétrolier de 147 mètres de long fait route vers le détroit d'Ormuz.

Au moment de la saisie du navire, qui transportait 7 200 tonnes de « produits chimiques pétroliers », de pollution maritime et la vingtaine de membres d'équipage avaient été arrêtés.

En février, l'Iran avait autorisé tous les membres d'équipage, à l'exception du capitaine, à quitter le pays pour des raisons « humanitaires », mais la plupart étaient restés à bord, afin d'assurer la maintenance du pétrolier.

L'Iran était l'un des principaux fournisseurs de pétrole de la Corée du Sud jusqu'à ce que Séoul cesse ses achats en 2018 après la décision des États-Unis,

sous la présidence de Donald Trump, de sortir de l'accord international sur le nucléaire iranien.

Téhéran a accusé Séoul de retenir « en otage » sept milliards de dollars de fonds (5,7 milliards d'euros) appartenant à l'Iran, mais a nié à plusieurs reprises que la saisie du pétrolier soit liée à cette question.

Le nouveau président, Joe Biden, s'est dit prêt à tenter de sauver l'accord sur le nucléaire iranien et des discussions entre Téhéran et la communauté internationale se sont ouvertes cette semaine à ce sujet à Vienne.

La Corée du Sud avait annoncé en mars avoir convenu d'une solution pour débloquer les fonds gelés mais attendre le feu vert de Washington.

Le secrétaire d'État américain, Antony Blinken, avait dit que Washington s'y opposerait à moins que la République islamique ne se conforme à nouveau pleinement à l'accord international sur le nucléaire iranien.

Le ministre sud-coréen des Affaires étrangères n'a fait aucune mention de ces fonds dans son communiqué d'hier.

Du côté de l'exploitant du



PH. &gt; D. R.

navire, DM shipping, personne n'a souhaité faire de commentaire dans un premier temps.

Selon de nombreux médias sud-coréens, le Premier ministre, Chung Sye-kyun, se rendra prochainement à Téhéran.

La saisie du Hankuk Chemi était la première menée par les forces iraniennes depuis plus d'un an.

Les Gardiens de la Révolution avaient arraisonné en juillet 2019 le pétrolier Stena Impero battant pavillon britannique dans le détroit d'Ormuz, par lequel transite un cinquième de la produc-

tion mondiale de pétrole, avant de le relâcher deux mois plus tard.

Cet arraisonnement avait alors été perçu comme une riposte à la saisie par les autorités britanniques à Gibraltar d'un pétrolier iranien qui avait été relâché, en dépit d'objections américaines.

Téhéran avait nié tout lien entre les deux incidents.

Les forces iraniennes ont saisi au moins six autres navires en 2019, pour contrebande présumée de carburant.

M. M.



## Commentaire

Victoire

Par Fouzia Mahmoudi

À la suite des élections européennes de 2014 en France, certains, au lendemain de la victoire nette du Front National, avaient déjà annoncé la probable présence de Marine Le Pen au second tour de l'élection présidentielle de 2017. Une prédiction qui a effectivement fini par se vérifier. Aujourd'hui, beaucoup en France n'hésitent plus désormais à évoquer ouvertement leur conviction, appuyés par des dizaines de sondages, que Marine Le Pen pourrait cette fois-ci non pas seulement accéder à une nouvelle fois au second tour en 2022, mais pourrait aussi remporter le scrutin présidentiel. Pourtant, en 2017, beaucoup avaient assuré que la présidente du Front National, depuis devenu le Rassemblement National, avait définitivement perdu toute crédibilité aux yeux des électeurs après sa prestation décriée de toute part, même au sein de son propre camp, lors du débat d'entre-deux tours. Mais depuis les choses ont beaucoup changé et Marine Le Pen a réussi à faire oublier son faux pas de 2017 et à retrouver sa popularité auprès des Français. Tant et si bien qu'Arnaud Montebourg, qui s'était fait très discret ces derniers temps à cause d'un « Covid carabiné » qui lui a valu de se mettre « volontairement en retrait » pendant plusieurs semaines, selon « Le Parisien », sort de son silence. Dans une interview accordée au « Financial Times », qui consacre un long article au duel « Macron-Le Pen », l'ancien ministre du Redressement Productif ne mâche pas ses mots à l'égard de celui qui fut son successeur à Bercy. Pour lui, le président de la République « est détesté parce qu'il est arrogant ». Il ne constitue donc, selon lui, pas un « rempart » au Rassemblement National : « C'est lui qui mettra au pouvoir Madame Le Pen », juge-t-il même. D'après lui, c'est Marine Le Pen qui « gagnera » l'élection présidentielle de 2022. « C'est la même chose que le phénomène Trump ou le Brexit », estime Arnaud Montebourg. Cette victoire de Marine Le Pen surviendra, selon lui, à cause du président de la République qui mène des politiques pour « l'oligarchie », tout en se posant comme « le rempart à l'extrême droite ». Cette intervention du chanteur du « made in France » intervient alors qu'il s'était fait beaucoup moins présent dans les médias depuis plusieurs semaines. Selon « Le Parisien », Arnaud Montebourg serait par ailleurs en train de s'atteler à la rédaction d'un petit manifeste sur le modèle de « Indignez-vous ! » de Stéphane Hessel, afin d'inciter les jeunes à s'intéresser à la politique. Montebourg évoque ainsi sans détour l'un des plus grands tabous de la politique française, la possible accession au pouvoir du Rassemblement National. Ce qui change le plus surtout, c'est que depuis quelques années les électeurs ne votent plus pour Marine Le Pen par contestation, mais au contraire par adhésion de plus en plus forte défendue par la dirigeante du RN. Reste à voir si Montebourg comme d'autres tenant le même discours, auront été clairvoyants ou si d'ici avril 2022 la situation aura changé au point de rabattre les cartes entre les différents candidats. F. M.

Birmanie

## Tournée attendue de l'émissaire de l'ONU, le cap des 600 morts franchi

L'émissaire de l'ONU pour la Birmanie doit débiter une tournée diplomatique en Asie pour tenter de trouver une issue à la crise, alors que le bilan de la répression de la junte militaire a passé hier le cap des 600 morts.

La tournée de Christine Schraner Burgener intervient dans un contexte d'inquiétude croissante de la communauté internationale sur la situation en Birmanie, secouée par des manifestations quotidiennes depuis le coup d'État du 1<sup>er</sup> février qui a renversé le gouvernement civil d'Aung San Suu Kyi.

La diplomate est attendue ces jours-ci en Thaïlande dans le cadre de cette tournée qui devrait la conduire aussi en Chine, alliée traditionnelle de l'armée birmane. Les détails de son voyage ne sont pas encore connus.

Au moins 614 civils ont été tués par les forces de sécurité lors des manifestations, selon l'Association d'assistance aux prisonniers politiques (AAPP).

Mais le bilan pourrait être plus lourd : plus de 2 800 personnes ont été arrêtées. Beaucoup, sans accès à leurs proches ou à un avocat, sont portées disparues.

Le sang a de nouveau coulé hier matin. Selon les secours, au moins quatre personnes ont été tuées lorsque les forces de sécurité ont détruit des barricades de

contestataires dans la ville de Bago (aussi appelée Pégou), à environ 65 km au nord-est de Rangoun.

Cette féroce répression continue de faire des remous au sein de la communauté internationale. Dernier incident en date : l'ambassadeur birman à Londres, favorable à Aung San Suu Kyi, a été évincé de son poste, suscitant jeudi la condamnation de Londres qui n'a cependant eu d'autre choix que d'accepter la décision de la junte.

De leur côté, les États-Unis ont annoncé jeudi des sanctions contre une entreprise d'État birmane de production de pierres précieuses, disant vouloir priver la junte de cette manne.

L'émissaire de l'ONU réclame depuis le 1<sup>er</sup> février une rencontre avec les généraux, mais elle n'a pas reçu l'autorisation de se rendre en Birmanie. Avec le soutien du Conseil de sécurité, elle souhaite aussi rencontrer des dirigeants civils détenus, incluant le président Win Myint et Aung San Suu Kyi.

« Elle est évidemment prête à reprendre le dialogue avec les militaires pour contribuer à un retour de la Birmanie sur le chemin démocratique, de la paix et de la stabilité », a déclaré, jeudi, le porte-parole de l'ONU, Stéphane Dujarric.

Interrogé pour savoir si le contact a été rompu, il a répondu

qu'il se poursuivait par écrit mais qu'il n'y avait pas eu d'entretien téléphonique depuis des semaines.

L'émissaire « débutera sa tournée par Bangkok où elle rencontrera les autorités, les responsables onusiens de la région et des ambassadeurs accrédités en Birmanie », a affirmé Stéphane Dujarric.

Des discussions sont en cours pour une visite dans d'autres pays membres de l'association régionale Asean et des États de la région.

« Comme elle l'a souligné à maintes reprises, une réponse internationale solide à la crise actuelle en Birmanie nécessite un effort régional unifié impliquant les pays voisins qui peuvent exercer une influence sur la stabilité de la Birmanie », a précisé le porte-parole.

Un sommet de l'Asean est en principe prévu à la fin du mois sur la Birmanie.

A l'initiative du Royaume-Uni, une réunion informelle du Conseil de sécurité de l'ONU est prévue pour entendre notamment Daw Zin Mar Aung, membre civil élu du Parlement birman et un universitaire, Sai Sam Kham. Daw Zin Mar Aung s'exprimera au nom du groupe de résistance baptisé CRPH, le Comité pour représenter le Pyidaungsu Hluttaw, l'organe législatif birman.

Tunisie

# Le gouvernement et la Centrale patronale pour un plan de sauvetage économique

■ «Le plan de relance économique ne doit pas prendre de retard», a souligné, mercredi, le Chef du gouvernement tunisien, Hichem Mechichi, lors d'une cérémonie de signature d'un accord conjoint avec la Centrale patronale, l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (Utica).



Par Mondji Y.

L'accord en question porte, indique le gouvernement tunisien, cité par l'agence Chine nouvelle, sur la création de 8 commissions mixtes de réformes économiques.

«Le gouvernement coordonnera avec ses partenaires sociaux autour de plusieurs axes qui composent ce plan avant de le présenter aux bailleurs de fonds internationaux», a assuré M. Mechichi. D'après ce dernier, le gouvernement «œuvrera à garantir les conditions néces-

saires pour faire réussir le plan de sauvetage économique qui a été lancé, en mars dernier, en partenariat avec l'Utica et l'Union générale tunisienne du travail (centrale ouvrière, Ugtt).

M. Mechichi a fait savoir que ledit plan de sauvetage oscille autour de plusieurs vecteurs, dont l'amélioration de l'investissement, le sauvetage des entreprises publiques, en plus de la promotion de l'initiative privée.

A noter que les quatre premières commissions, nées de cet accord, concernent notamment l'amélioration du climat des affaires, la révision de la loi de

l'investissement et du développement des exportations.

Il s'agit également de l'examen des mesures nécessaires pour renforcer le partenariat public-privé, outre le développement du cadre législatif organisant la politique de change pour ainsi drainer les investissements étrangers et encourager les investisseurs tunisiens.

Les trois dernières commissions ambitionnent de sauver les entreprises et les secteurs et d'intégrer le secteur parallèle dans le secteur formel, en outre de la logistique et du transport et le redressement du secteur de l'artisanat et des petits métiers.

## Covid-19 : couvre-feu durci et mesures plus sévères jusqu'au 30 avril

Face à une recrudescence de la propagation du nouveau coronavirus, notamment avec la détection du nouveau variant signalé au Royaume-Uni, les autorités tunisiennes ont décidé de durcir le couvre-feu nocturne, à partir du 9 avril, de 19h00 à 05h00 du matin, a annoncé, mercredi lors d'un point de presse, Hasna Ben Slimane, porte-parole du gouvernement.

«Les gouverneurs et les délégués seront appelés à décréter le couvre-feu de 19h à 5h heures du matin. Une mesure qui reste en vigueur, pour le moment, jusqu'au 30 du même mois», a-t-elle fait savoir.

M<sup>me</sup> Ben Slimane a par ailleurs annoncé qu'en cas de situation

sanitaire critique, les zones et provinces affectées seront totalement bouclées.

«Toutes manifestations publiques et privées seront interdites à partir du 12 avril, en plus de la fermeture des marchés hebdomadaires (...) L'horaire administratif spécifique pour le mois de ramadan sera appliqué à partir du 12 avril», a encore informé la porte-parole du gouvernement tunisien. Elle a ajouté que pour ce qui est des arrivées de touristes et des Tunisiens établis à l'étranger, une auto-quarantaine obligatoire de cinq jours sera imposée : une mesure qui vient s'ajouter à l'obligation de fournir le résultat négatif d'un test PCR, devant être réalisé 72 heures avant de débarquer sur le territoire tunisien.

Mercredi, dans une déclaration à la presse locale, le ministre de la Santé, Faouzi Mehdi, a révélé que le taux d'accueil dans les services de réanimation au sein des différentes unités sanitaires du pays s'élève à 80 % contre un taux d'accueil de 50 % dans les lits d'oxygène.

M. Mehdi a expliqué que ces indicateurs «ne signifient pas la stabilité de la situation épidémiologique, mais il est vital de freiner la courbe de contamination et atténuer le nombre de patients (...) force sera également d'adhérer massivement à la campagne nationale de vaccination».

Dans son dernier bilan épidémiologique quotidien, publié mercredi soir, le ministre tunisien de la Santé a signalé 1 951 nouveaux cas positifs et 48

décès durant les dernières 24 heures.

La Tunisie totalise ainsi 264 994 cas confirmés de Covid-19 depuis l'apparition de la pandémie (mars 2020), dont 9 087 décès.

Le nombre de guérisons s'élève à 221 545 alors que, jusqu'au 6 avril courant, 1 758 patients atteints du Covid-19 sont encore hospitalisés, dont 382 en soins intensifs et 114 sous respiration artificielle.

## Plus de 112 000 personnes vaccinées

Un total de 112 254 personnes, dont des professionnels de la santé et des personnes âgées, ont été vaccinées contre le nouveau coronavirus depuis le démarrage de la campagne de vaccination en Tunisie le 13 mars dernier, a annoncé, jeudi, le ministère de la Santé.

Selon les derniers chiffres du ministère, repris par l'agence de presse TAP, 9 494 personnes ont été vaccinées la veille, s'ajoutant à 3 988 autres ayant déjà reçu leur deuxième dose du vaccin contre le Covid-19.

Plus de 984 000 personnes se sont inscrites sur la plateforme de vaccination evax.tn, selon la même source.

Dans son dernier bilan épidémiologique quotidien, publié mercredi soir, le ministère tunisien de la Santé a signalé 1 951 nouveaux cas d'infection au coronavirus et 48 décès durant les dernières 24 heures.

M. Y.

Libye

# Williams : «Les élections sont incontournables à l'aboutissement du processus politique»

L'ancienne envoyée spéciale par intérim du SG de l'ONU en Libye, Stéphanie Williams, a affirmé, mercredi, que «la tenue des élections générales à la date prévue est incontournable à l'aboutissement du processus politique en cours en Libye», notant que «les Libyens sont favorables à l'organisation des élections».

Dans une interview accordée au quotidien italien «La Stampa», M<sup>me</sup> Williams a affirmé que «l'organisation des élections générales est la seule voie qui permettra aux Libyens de choisir en toute démocratie leurs dirigeants», indiquant que «Washington ne manquera pas d'apporter son soutien et assistance aux nouvelles autorités».

L'ancienne chef de la Mission d'appui des Nations unies en Libye(Manul) a espéré, dans le même contexte, de «voir le nouveau gouvernement en Italie diri-

gé par Mario Draghi poursuivre son soutien aux nouvelles autorités libyennes».

Selon M<sup>me</sup> Williams, «l'Italie a apporté un grand soutien à la Manul dans ses efforts en quête de rétablir la paix en Libye».

Interrogée sur le respect du cessez-le feu en vigueur depuis le 23 octobre dernier, l'ancienne représentante spéciale de Guterres en Libye a indiqué que «c'est très encourageant de voir le calme régner à nouveau en Libye», ajoutant que «le soutien de la communauté internationale est très important pour la préservation de cet acquis».

M<sup>me</sup> Williams s'est félicité, par ailleurs, de la réunification des institutions de l'Etat libyen qui «constitue une grande avancée».

Selon le Premier ministre du gouvernement intérimaire en Libye, Abdelhamid Dbeibah, «quelque 80 % des institutions de l'Etat libyen ont été réunifiées

en l'espace d'un mois».

C'est le cas notamment «du gouvernement, du Parlement, de la banque centrale, de l'agence

de l'énergie et de l'ensemble des ministères», avait souligné récemment M. Dbeibah dans une interview accordée au jour-

nal italien «Corriere della Sera».

R. M.

## Les Emirats arabes unis apportent leur soutien aux nouvelles autorités libyennes

Les Emirats arabes unis, accusés dans le passé d'appuyer l'homme fort de l'Est de la Libye, le maréchal Khalifa Haftar, ont apporté leur soutien aux nouvelles autorités libyennes nées d'un processus par-rainés par l'ONU, a rapporté jeudi l'agence officielle WAM.

Le prince héritier d'Abou Dhabi, cheikh Mohamed ben Zayed, a «renouvelé le soutien des Emirats arabes unis au nouvel exécutif libyen et à son action pour assurer la sécurité et la stabilité de la Libye», a écrit la Wam en rendant compte d'une rencontre, tard mercredi, entre l'homme fort des Emirats et le nouveau Premier ministre libyen, Abdelhamid Dbeibah.

Le responsable libyen est en visite aux Emirats qui avaient assuré fin janvier «être prêts» à coopérer «étroitement» avec le Conseil de sécurité de l'ONU et la nouvelle administration américaine pour une solution pacifique au conflit.

Cette déclaration avait suivi une visioconférence du Conseil de sécurité sur la Libye, lors de laquelle les Etats-Unis avaient réclamé «à toutes les parties extérieures, incluant la Russie, la Turquie et les Emirats, de respecter la souveraineté libyenne et de cesser immédiatement toutes les interventions militaires en Libye».

Jusqu'à alors, les Emirats arabes unis étaient considérés, avec l'Egypte et la Russie, comme l'un des principaux soutiens du maréchal Khalifa Haftar, homme fort de l'Est de la Libye, opposé au Gouvernement d'union nationale (GNA), reconnu par l'ONU et basé à Tripoli.

Le nouvel exécutif libyen a obtenu la confiance du Parlement en mars dernier.

O. N.





JS Kabylie

## Mellal trouve un accord avec les joueurs

DANS UN RÉCENT communiqué de presse, la JS Kabylie a annoncé avoir trouvé un accord avec les joueurs au sujet de la régularisation des arriérés des salaires.

Ayant décidé de réclamer une nouvelle fois leurs salaires, les Jaune et Vert ont tenu deux réunions, ce mercredi, avec la direction kabyle, afin de trouver une solution. Une première discussion s'est déroulée le matin au stade du 1<sup>er</sup> Novembre et une seconde quelques heures plus

tard au siège du club.

«La direction a donné des garanties pour résoudre le problème des arriérés de salaires dans les meilleurs délais. De leur côté, les joueurs ont décidé de reprendre les entraînements», a indiqué la JSK.

Les coéquipiers de Rezi Hemroune ont accepté de revenir aux entraînements ce jeudi matin, afin de préparer la prochaine rencontre décisive contre le RS Berkane, dimanche, en Ligue des champions.

Bétis Séville

## Mandi refuserait de prolonger

L'INTERNATIONAL algérien, Aissa Mandi, aurait décidé de ne pas prolonger son aventure au Bétis Séville à quelques mois de la fin de son bail, selon les informations d'Estadio Deportivo.

Le défenseur de 29 ans ne devrait pas tarder à donner sa réponse définitive à la direction sévillane. Et elle devrait être négative malgré l'insistance de Manuel Pellegrini, le

coach des Verdiblancos.

Pour rappel, Aissa Mandi est suivi de près par de nombreux cadors européens, à l'image de Liverpool, l'Inter Milan ainsi que l'Olympique Lyonnais. En position de force à la table des négociations grâce à sa situation contractuelle, le champion d'Afrique algérien aura l'embarras du choix durant les prochains mois.

Voile

## Vers la signature d'une convention pour l'exploitation de la base nautique de Cap Djinet

UNE CONVENTION portant sur la gestion et l'animation de l'activité au niveau de la base nautique de Cap Djinet sera bientôt signée entre l'Opow local et la Ligue de voile de la wilaya de Boumerdès, a-t-on appris, mercredi, auprès de la Fédération algérienne de la discipline (FAV). L'accord ayant permis d'aboutir à la signature de cette convention a été trouvé à la suite d'une importante discussion, ayant réuni le nouveau président de la FAV, Mohamed Azzoug, avec le directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya de Boumerdès, Djamel Zebdi. Une réunion marquée par la présence de Samir Mabrouk, membre du nouveau Bureau fédéral, et du directeur de l'Opow, ainsi que certains chefs de service au sein de la DJS locale. Une convention qui cible «à faire rayonner la voile

en tant que produit récréatif et sportif sur le périmètre côtier de la wilaya de Boumerdès», a encore précisé la même source. Dans cette perspective, la DJS locale s'est dite «disposée à accueillir une compétition internationale, tout en offrant les meilleures conditions d'accueil et de préparation aux différentes sélections nationales, lors d'éventuels stages». Par la même occasion, «des équipements seront acquis pour le compte de la Ligue, dans une optique de vulgariser et de démocratiser la discipline auprès du grand public», a-t-on encore expliqué.

Depuis son retour à la présidence de la FAV, Azzoug a déjà entrepris plusieurs démarches dans l'optique de vulgariser la discipline, à travers notamment la création de nouveaux pôles, à Béjaïa, Alger et Oran.

Gymnastique

## Annulation de deux compétitions continentales

L'UNION AFRICAINE de gymnastique (UGA) a décidé d'annuler les championnats d'Afrique de trampoline et ceux de gymnastique artistique, prévus initialement en Namibie et en Afrique du Sud respectivement, a annoncé, jeudi, la Fédération algérienne de gymnastique (FAG) dans un communiqué publié sur sa page officielle Facebook.

D'autre part, l'Egypte accueillera les qualifications pour les Jeux olympiques JO-2020 de Tokyo, reportés à 2021, en gymnastique artistique la dernière semaine de mai. De son côté, la Namibie organisera un tournoi qualificatif en trampoline, entre le 17 et le 19 mai.

Les décisions ont été prises lors de la réunion du bureau exécutif de l'UGA, tenue mercredi par téléconférence, sous la présidence du patron de l'instance continentale algérien Si Ali Zaatar.

L'Algérie était représentée par Réda Mustapha aux championnats d'Afrique de trampoline, et par Hilal Metidji en gymnastique artistique. Selon un récent communiqué de la FAG, l'instance africaine prendra en compte les résultats des derniers mondiaux de gymnastique artistique, pour désigner les deux qualifiés pour les JO de Tokyo.

Du coup, Hilal Metidji, premier sur le plan africain, valide son billet pour les JO.

Ligue des champions (6<sup>e</sup>)

# Le MCA à un point des quarts

■ Le MC Alger aura besoin d'un seul point, en déplacement face à l'ES Tunis, pour assurer sa qualification pour les quarts de finale de la Ligue des champions d'Afrique de football.



Les Mouloudouéens se doivent de bien gérer le match de l'EST

Par Mahfoud M.

Dans le groupe D, le MC Alger (2<sup>e</sup>, 8 pts) aurait pu sceller sa qualification à Alger face au Zamalek, mais la défaite venue chambouler les plans des Algérois, appelés plus que jamais à se remettre en question et aller chercher leur ticket qualificatif à Tunis. Même si la mission paraît, a priori, dans les cordes des coéquipiers de Samy Frioui, de retour de suspension, il n'en demeure pas moins que l'Espérance, battue à la surprise générale lors de la 5<sup>e</sup> journée à Thiès face aux Sénégalais de Teungueth FC (2-1), va certainement éviter de concéder un deuxième revers de suite et du coup perdre la première place.

L'entraîneur du Mouloudia,

Abdelkader Amrani, dont il s'agira du dernier match, va devoir composer sans cinq joueurs : l'attaquant Abdelhak Abdelhafid, l'ailier Bilal Benaldjia et les défenseurs Nabil Lamara et Nabil Saadou. Ce dernier a entamé mardi la rééducation fonctionnelle après avoir subi une intervention au niveau du genou. Le milieu de terrain Chamseddine Harrag est quant à lui suspendu. Dans l'autre match de cette poule D, le Zamalek devra impérativement s'imposer face à Teungueth FC et espérer une défaite du MCA à Tunis, pour se qualifier au prochain tour.

## 5 milliards dans l'affaire Rooney

Sur un tout autre plan, les diri-

geants du MCA ont reçu un véritable coup de massue dans le dossier de l'attaquant camerounais Rooney, puisque la Fifa a donné raison au joueur et le club algérien doit payer 5 milliards de centimes (près de 250 000 €).

Le MCA doit payer la somme de 800 millions de salaires impayés pour le joueur ainsi que 4,6 milliards pour cause d'indemnité dans un délai de 45 jours. La Fifa a aussi informé le Mouloudia que s'il ne paye pas le joueur dans le délai annoncé, le club sera interdit de recrutement lors des trois prochains mercatos.

Pour rappel, le joueur camerounais avait vu sa licence refusée par la LFP pour falsification de documents sur son statut d'international.

M. M.

Ligue 2

## Regroupement général en tête du classement dans les trois groupes

LA ONZIÈME et dernière journée de la phase «aller» de Ligue 2 de football, disputée jeudi, a été marquée par un regroupement général au niveau des trois groupes (Est, Centre et Ouest), ce qui va donner lieu à une lutte impitoyable lors de la phase «retour» pour l'obtention des billets qualificatifs pour les barrages d'accession en Ligue 1.

Au groupe «Est», le gros choc des co-leaders, HBC.Laid - US Chaouia, s'est terminé sans vainqueur (0-0), ce qui a permis à l'USM Annaba, auteur d'un victoire sur le terrain du CRB Ouled Djellal (1-0), de les rejoindre en tête du classement avec un total de 22 points.

Toutefois, le trio de tête reste désormais sous la menace directe du MO Constantine, vainqueur du CA Batna (1-0), et qui suit à une longueur, tout en creusant l'écart sur son poursuivant

direct, l'USM Khenchela (4<sup>e</sup> - 17 pts).

L'AS Khroubs, victorieuse à l'extérieur du CA Batna (1-0), réalise l'exploit de cette journée en cédant la dernière place à sa victime du jour.

Au «Centre», la défaite de l'ex-leader, le WA Boufarik, sur le terrain du mal-classé, le CR Beni-Thour (2-0), a été bénéfique pour le duo RC Arbaa et MO Bejaia (21 pts), vainqueurs respectifs de l'USM Blida (2-1) et Boussaâda (1-0), reléguant ainsi le WAB à la 3<sup>e</sup> place (19 pts), alors que l'USM Harrach (5<sup>e</sup> - 17 pts), battue à Lakhdaria (1-0), rate une belle opportunité de monter sur le podium.

Le derby tant attendu, RC Kouba - ES Ben Aknoun s'est soldé par un score blanc qui n'arrange aucune équipe.

En bas du tableau, la situation de l'USM Blida battue à

l'Arbaa (2-1) se complique davantage en restant 12<sup>e</sup> et dernière avec seulement 6 unités, et avec un retard de 4 points sur l'avant-dernier, l'A Boussaâda (10 pts).

A l'Ouest, l'ex-leader MCB Oued Sly, tenu en échec à domicile par le CR Témouchent (0-0), a été rejoint en tête du classement par l'ASM Oran, auteur d'une belle victoire sur le terrain du SKAF Khemis (2-0). Ce duo avec 24 pts au compteur, devance désormais le CRT (23 pts), alors que le SKAF, lâche prise en reculant au pied du podium avec 17 points.

En bas du tableau, l'OM Arzew, battu à domicile par la JSM Tiaret (1-0), et l'US Remchi étreinte à Oued R'hiou (5-0), se partagent la peu reluisante dernière place avec seulement 7 points engrangés en 11 matches.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Royaume-Uni

## Décès du prince Philip, époux de la reine Elizabeth II

**LE PRINCE** Philip, époux de la reine Elizabeth II, est décédé hier à l'âge de 99 ans au château de Windsor, suite à une infection puis un problème cardiaque, a annoncé le palais de Buckingham. «C'est avec un profond chagrin que sa majesté la reine annonce la mort de son époux bien-aimé le prince Philip, duc d'Edimbourg», indique un communiqué du Buckingham, repris par des médias, précisant que le prince Philip, qui avait été hospitalisé récemment, est décédé «paisiblement ce matin (hier) au château de Windsor». Après son hospitalisation, le prince Philip était retourné à Windsor, à l'ouest de Londres, où il avait passé le confinement lié à l'épidémie de coronavirus avec son épouse de 94 ans. Le duc d'Edimbourg, qui aurait eu cent ans en juin, avait été admis le 16 février dans un hôpital privé de la capitale britannique, le King Edward VII. Il y était retourné pour poursuivre sa convalescence après avoir subi «avec succès», début mars, une intervention pour un problème cardiaque préexistant dans un autre établissement londonien, l'hôpital St

Bartholomew's. Le duc d'Edimbourg avait été hospitalisé en février par mesure de «précaution» après s'être senti mal. Le palais de Buckingham avait précisé quelques jours plus tard que cette hospitalisation était due à une infection. Le prince Philip, né à Corfou le 10 juin 1921 avec les titres de prince de Grèce et du Danemark, a battu en 2009 le record de longévité des conjoints de monarques britanniques déte- nu par Charlotte, épouse de George III. Le duc d'Edimbourg a pris sa retraite en août 2017, après avoir participé à plus de 22 000 engagements publics officiels depuis l'accession de son épouse au trône en 1952. Il avait déjà subi plusieurs hospitalisations depuis 2017, la dernière en date remontant à décembre 2019 pour «des problèmes de santé préexistants». Le prince Philip et Elizabeth II ont célébré en novembre 2017 leurs noces de platine au château de Windsor. Les cloches de l'abbaye de Westminster, où ils s'étaient mariés le 20 novembre 1947, ont sonné pendant plus de trois heures à cette occasion pour leur rendre hommage. **H. N.**

France/Corse

## Trois policiers blessés en intervenant lors d'une fête clandestine

**UNE FÊTE** clandestine avec une centaine de personnes à Bastia, dans le nord de la Corse, a été interrompue dans la nuit de jeudi à vendredi par des policiers dont trois ont été blessés, ont annoncé, hier, les autorités locales. «Deux gardes à vue sont actuellement en cours, l'une sous la qualification de violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique, l'autre, qui a trait à l'organisation de cette soirée clandestine, sous la qualification de mise en danger délibéré de la vie d'autrui», a indiqué, dans un communiqué, le procureur de la République de Bastia, Arnaud Viornery. La police est chargée de cette enquête. «Cette nuit vers 1h du matin, au port de Toga, à Bastia, la police est intervenue dans un établissement de nuit qui avait ouvert clandestinement et où une centaine de personnes était présente», a indiqué dans un autre communiqué François Ravier, préfet (représentant de l'Etat) de Haute-Corse. Le procureur a précisé que ces fêtards ne portaient «aucun dispositif de protection sanitaire et se trouvaient dans un local présentant des risques graves en matière de sécurité incendie, notamment en raison de l'obstruction de toutes les sorties de secours, barricadées de l'intérieur». «Les policiers ont été victimes de jets de projectiles et agressés par certains partici-

pants», a dénoncé le préfet qui «condamne avec la plus grande fermeté ces comportements graves et irresponsables» et précise qu'«un des agresseurs a pu être interpellé». Des interruptions de travail de 2, 3 et 5 jours ont été prononcées pour trois policiers dont l'un a été «frappé», a précisé le procureur. La France est soumise à des restrictions sanitaires qui imposent depuis des mois notamment la fermeture des pubs et des restaurants et recommandent de ne pas dépasser le nombre de six personnes pour des repas à domicile. **G. H.**

Football / ES Sétif

## Abdelmoumen Djabou signe son retour

**L'ES SÉTIF**, pensionnaire de la Ligue 1 de football, a enregistré, jeudi soir, le retour du milieu offensif Abdelmoumen Djabou, en provenance du MC Alger, a annoncé le club de l'Est sur sa page officielle Facebook. Abdelmoumen Djabou avait trouvé à la mi-février un accord pour une résiliation de son contrat avec la direction du MC Alger. L'ancien international de 34 ans avait rejoint le Mouloudia en 2019 en provenance de l'ES Sétif, pour un contrat de deux saisons, mais sans pour autant parvenir à confirmer tout son

Par Hocine Cherfa

«**L**e directeur de la santé de wilaya de Béjaïa a signé, au nom du wali, le marché pour la réalisation du centre anti-cancer dont la réalisation est prévue au niveau de la commune d'Amizour», a annoncé la cellule de communication de la wilaya. Une bonne nouvelle pour les malades de la région et leurs familles, doublement pénalisés par les déplacements éreintants vers d'autres wilayas du pays ainsi que leur coût. L'entreprise Cosider devrait débuter les travaux du projet qui a, pour rappel, été inscrit en 2008, puis gelé en 2014 pour plusieurs raisons, dont les oppositions citoyennes et l'absence

de financement. «L'ODS a été signé après le règlement de toutes les oppositions et l'accomplissement des différentes procédures administratives ainsi que la réception de l'accord et la validation des différents secteurs concernés», explique la même source. Après son dégel en 2018, le projet s'est heurté à l'opposition d'un cultivateur d'oliviers sur le terrain en question, lequel a revendiqué l'indemnisation de ses jeunes pousses d'oliviers. «Un arrêté d'expropriation du terrain devant abriter ce centre ainsi que l'indemnisation des exploitants d'oliviers a été signé par le wali après la saisie des instances concernées», souligne la cellule

de communication de la wilaya. La réalisation de ce projet va certainement soulager les malades, contraints de se rendre aux différents centres spécialisés situés dans d'autres wilayas du pays pour se faire soigner. Il est utile de noter que la capacité d'accueil de cet établissement est de 140 lits. Il devra prendre en charge les patients des wilayas de Béjaïa, Bouira, Bordj Bou Arréridj et Jijel. Outre les services de consultation, d'hospitalisation, analyses (laboratoire), imagerie médicale (radiothérapie), il comprendra également un service dédié à la chirurgie ainsi que la prise en charge des enfants atteints de cancer. **H. C.**

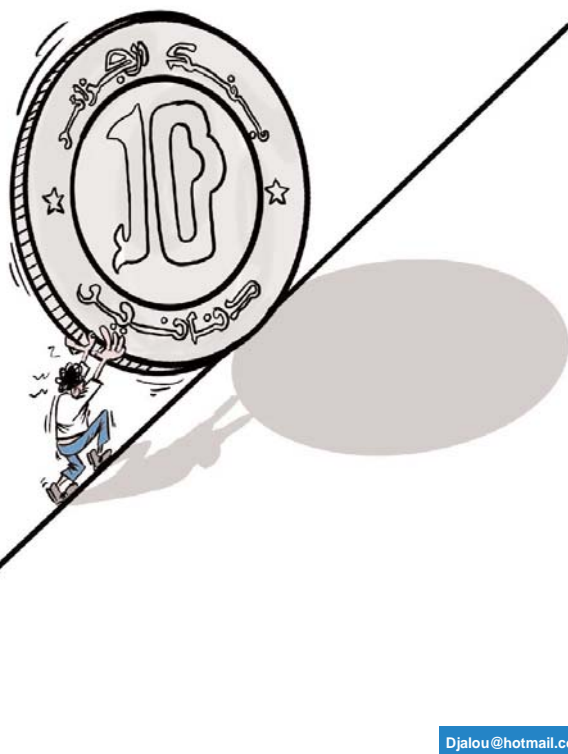
Cambrilage de magasins

## Quatre malfaiteurs arrêtés

**Q**uatre malfaiteurs âgés entre 18 et 27 ans, étrangers à la wilaya et impliqués dans une affaire de cambriolage d'un magasin au centre-ville de Béjaïa, ont été arrêtés par les éléments de la 5<sup>e</sup> sûreté urbaine au courant de la semaine dernière. Selon la cellule de communication de la sûreté de wilaya, «ces 4 individus ont été pris en flagrant délit de vol dans un magasin de pièces de rechange de véhicule, suite à un appel sur le numéro vert de la police». «Les enquêteurs ont découvert, dès leur arrivée sur les lieux du méfait, le rideau du magasin à

moitié ouvert, un arrache-clou déposé à même le mur et une voiture de marque Symbol stationnée à côté». A l'intérieur du magasin, les policiers ont surpris les malfaiteurs en possession de plusieurs objets qu'ils comptaient emporter. Conduits au 5<sup>e</sup> commissariat, les mis en cause ont été inculpés pour constitution d'une association de malfaiteurs, cambriolage en flagrant délit en faveur de la nuit, vol en réunion, effraction et utilisation d'un véhicule. Présentés devant le parquet, ils ont été écroués. **H. C.**

## Le Dinar algérien actuellement



Djalou@hotmail.com

Centre anti-cancer d'Amizour/ Béjaïa

## Le marché confié à Cosider

- La réalisation du centre régional anti-cancer d'Amizour est désormais du domaine du possible. Le marché a officiellement été confié à l'entreprise Cosider et l'ordre de service (ODS) signé en sa faveur pour qu'elle puisse débuter les travaux sans aucune contrainte.